

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25 DU 17 JUIN 2024

(article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2024-598 CONSEILS MUNICIPAUX – PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 7 MARS ET 2 AVRIL 2024 - APPROBATION

Le Maire décide de :

APPROUVE les procès-verbaux des Conseil Municipaux du 7 mars et du 2 avril 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-599 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

MUNICIPAL

Le Conseil:

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire ou son Représentant et listées en

annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-600 TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX – CONVENTION CADRE AVEC LE TE

Le Conseil:

1 - APPROUVE la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil des

travaux d'éclairage public, de télécommunication et numériques au Territoire

d'énergie Orne;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

ci-après annexée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-601 TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE LA GEROUDIERE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET D'AMENAGEMENT – APPROBATION DE L'AVANT PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX PRESENTE PAR LE TE61

Le Conseil:

1 - APPROUVE l'Avant-Projet de l'aménagement de la rue tel que décrit ci-dessus ;

2 - APPROUVE l'Avant-Projet d'effacement de réseau étudié par le TE 61, ci-après annexé et

tel que décrit ci-dessus ;

3 - AUTORISE le Maire à demander une étude détaillée auprès du TE61 afin de finaliser

l'estimation des effacements de réseaux.

2024-602 POSE DE CABLES HAUTE TENSION – PARCELLE CL 108 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Le Conseil:

1 - AUTORISE l'implantation de câbles électriques en souterrain sur la parcelle CL 108 ;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes,

ci-annexée, avec ENEDIS.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-603	NPRU-PROGRAMME DE CONSTRUCTION - SITE DE LA BISSONNIERE -
	APPROBATION DU PROJET ET MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX -
	CONVENTION FONCIERE - SIGNATURE-

Le Conseil:

1 - APPROUVE le cadre d'intervention pour la réalisation de ce programme de logements

sociaux;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention formalisant le cadre d'intervention,

ainsi que les annexes techniques des prestations découlant du mode

opératoire décrit ci-dessus, à intervenir avec Logissia ;

3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes qui seront dressés en l'étude du notaire

de Flers Agglo;

4 - INDIQUE que les frais d'acte authentique et de bornage seront à la charge de Flers

agglo.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-604	FLERS - PROJET PLANCAION - AMENAGEMENT DE CARREFOURS GIRATOIRES -
	CONVENTIONS FONCIERES AVEC SODIFLERS.

Le Conseil:

1 - DECIDE l'acquisition amiable de l'emprise du giratoire rue Durrmeyer ci-dessus décrit

dans les conditions ci-dessus décrites :

2 - PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte

seront pris en charge par la ville de Flers ;

3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes en l'étude de Maîtres CHAIX-

CHAMPETTIER, avec la participation éventuelle du notaire du vendeur ;

4 - APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente ;

5 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention foncière avec SODIFLERS et Flers

Agglo annexée à la présente.

2024-605 RESERVES FONCIERES – COMMODAT AVEC M LEROYER FRANCIS

Le Conseil:

1 - DECIDE la mise en place d'un commodat sur les parcelles ci-dessus listées dans les

conditions ci-dessus décrites avec M Leroyer Francis, agriculteur, à compter

du 1er juillet 2024 et reconductible par tacite reconduction;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le commodat par acte sous seing privé ;

3 - PRECISE que les frais d'actes seront à la charge de M Leroyer Francis.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-606 ECOLES PUBLIQUES DE 1ER DEGRÉ - ORGANISATIONS DES TEMPS SCOLAIRES

(OTS)

Le Conseil:

PROPOSE de maintenir les Organisations des Temps Scolaires suivant les modalités

déclinées ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-607 ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFS AU

1ER SEPTEMBRE 2024

Le Conseil :

VOTE les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-608 ECOLES – REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES – MODIFICATION

Le Conseil:

APPROUVE le règlement des accueils périscolaires telles qu'exposées ci-dessus et

figurant au règlement présenté en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-609 RESEAU DES ARTS VIVANTS ELECTRIQUES – CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Conseil:

1 - ADOPTE la convention de financement figurant en annexe à la présente délibération ;

2 - AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention

2024-610 MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE FLERS – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil:

1 - ADOPTE la convention figurant en annexe à la présente délibération ;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à

cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ - Madame Sophie RENAUDIN et Monsieur Jacques DUPERRON ne

prennent pas part au vote.

2024-611 DEVELOPPEMENT DU SPORT – ADHESION DE LA VILLE DE FLERS A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Le Conseil:

1 - APPROUVE l'adhésion de la Ville de Flers à l'Association de l'ANDES,

2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à ordonner le paiement des cotisations dues

à l'ANDES et à renouveler l'adhésion pendant la durée de son mandat,

3 - DESIGNE Monsieur Jean-Pierre HUREL, Maire-Adjoint chargé du Développement du

Sport comme représentant de la Ville de Flers auprès de cette association.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-612 SQUASH CLUB FLERIEN – CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention d'autorisation de travaux avec le

Squash Club Flérien.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-613 SUBVENTION 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

ASSOCIATION UNSS DU COLLEGE SEVIGNE

Le Conseil:

VOTE une subvention exceptionnelle de 400€ à verser à l'association UNSS du

Collège Sévigné pour sa participation au championnat de France UNSS de

jeu d'échecs à Bischheim.

2024-614 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

Le Conseil:

ELIT votre Président de séance pour le vote de la question portant sur les

comptes administratifs 2023 (Budget Général et Budget Annexe).

Monsieur Jean-Pierre HUREL est élu à l'unanimité

CERTIFIE CONFORME.

2024-615 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ACQUISITIONS ET CESSIONS - BILAN

Le Conseil:

1 - PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées par ou pour le compte de la

Ville, au titre de l'année 2023 ;

2 - STIPULE que le bilan en question sera annexé au compte administratif correspondant

de l'exercice 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-616 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET GENERAL

Le Conseil:

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Général, tel qu'il est

présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-617 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement, tel

qu'il est présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-618 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Le Conseil:

DECIDE l'affectation au résultat du budget général et du budget annexe lotissement

comme elle est indiquée ci-dessus.

2024-619 **COMPTES DE GESTION 2023**

Le Conseil:

APPROUVE les comptes de gestion du Budget principal et du budget annexe

Lotissement dressés par le comptable public pour l'exercice 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-620 BUDGET GENERAL – CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil:

1 - DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes selon les états* du 26 avril

2024 pour un montant de 6 002.33 €

2 - DIT que les crédits sont inscrits au BP 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-621 BUDGET GENERAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil:

VOTE les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour

2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-622 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AJUSTEMENT VILLAGE ASSOCIATIF

Le Conseil:

1 - APPROUVE la modification de l'AP/CP du Village associatif présentée ci-dessus et

conformément à l'annexe ci-jointe ;

2 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à

l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-623 PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2024-02

Le Conseil:

1 - MODIFIE le tableau des effectifs dans les conditions exposées en annexe ;

2 - PREND l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants ;

3 - PREVOIT que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au

recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération

particulière ;

4 - PRECISE qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent

une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après

avis du Comité Social Territorial;

5 - PREVOIT Une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des

dispositions décrites ;

6 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les conventions

nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-624 PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES - RAPPORT

2023

Le Conseil:

PREND ACTE du rapport qui lui est présenté en séance relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs

handicapés au titre de l'année 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-625 COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2023 - ELUS MUNICIPAUX - DROIT A LA

FORMATION – BILAN ET DEBAT ANNUEL

Le Conseil :

1 - PREND ACTE du bilan relatif aux formations des élus au titre de l'année 2023 ;

2 - ANNEXE ledit document au compte administratif 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-626 MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET DE MAINTENANCE DES COPIEURS – LANCEMENT DE LA PROCEDURE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil:

1 - CHARGE Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de

commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres ;

2 - AUTORISER Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de

commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles

L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique ;

3 - AUTORISE Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de

commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code

susmentionné ;

4 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir

avec la société retenue.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-627 MARCHES PUBLICS DE VERIFICATIONS ET CONTROLES PERIODIQUES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Le Conseil:

1 - PREND ACT de la modification du nombre de lots telle que ci-dessus décrite ;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les

sociétés ci-dessus désignées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-628 RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX DERNIERES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Conseil:

PREND ACTE du rapport sur les actions entreprises suite aux dernières observations de la

Chambre Régionale des Comptes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-629 ESKAPE FESTIVAL – CONVENTION TRIPARTITE – EDITION 2024

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer la convention

annexée à la présente délibération portant sur l'organisation de « l'Eskape festival » pour l'année 2024 avec Flers Agglo et l'association Hardcore

France selon les modalités définies ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-630 FESTIVAL LES BICHOISERIES – CONVENTION TRIPARTITE – EDITION 2024

Le Conseil:

AUTORISE Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer la convention

annexée à la présente délibération portant sur l'organisation du festival « Les Bichoiseries » pour l'année 2024 avec Flers Agglo et l'association

Mafio'Zik selon les modalités définies ci-dessus.

2024-631 FESTIVAL ART SONIC – CONVENTION TRIPARTITE 2022-2024 - AVENANT

Le Conseil :

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer l'avenant à la convention précitée, sous réserve de délibération concordante de Flers

Agglo sur le même texte.